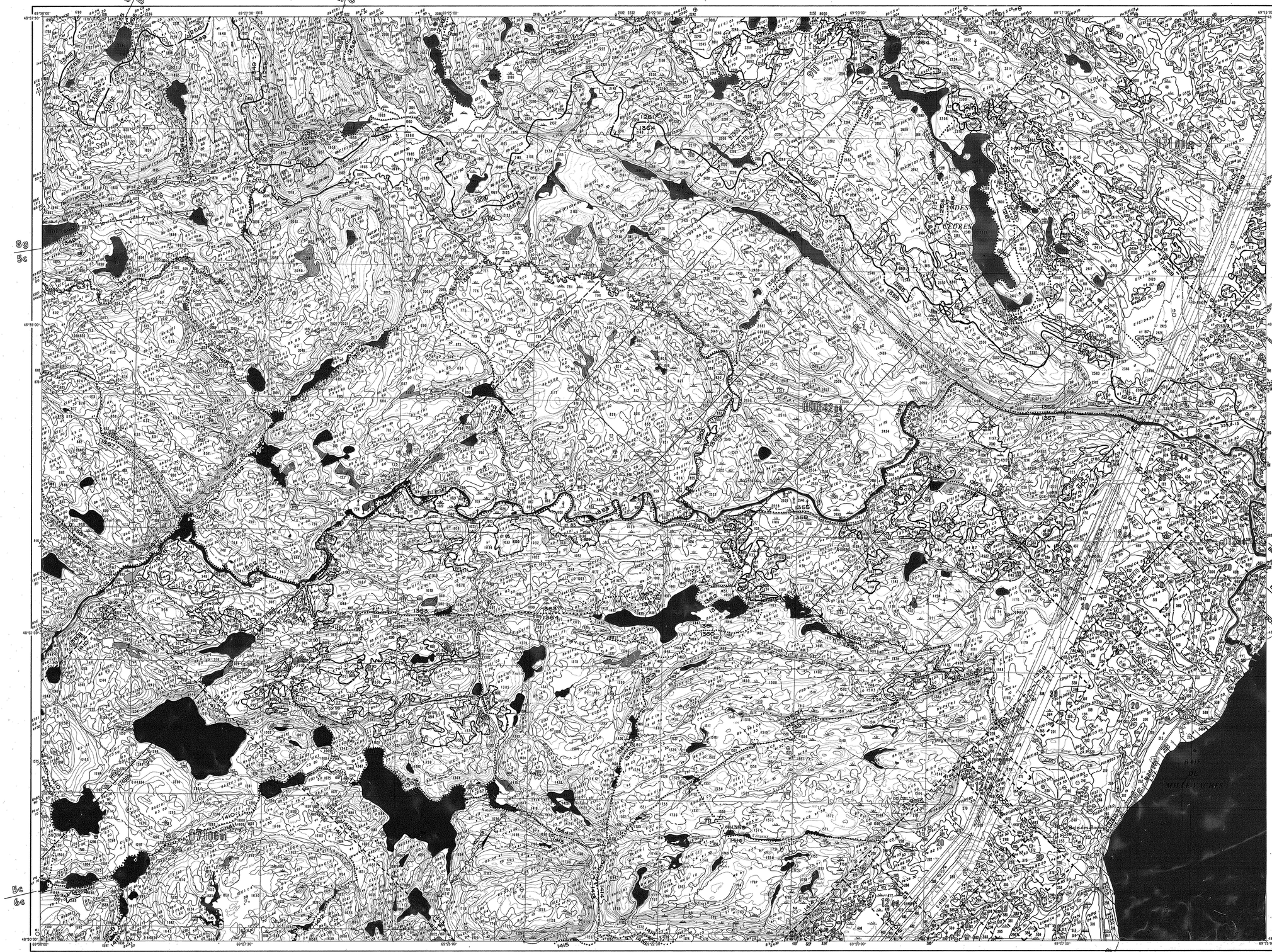

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0.5 1.0 1.5 2.0 2.5 3.0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire - pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Contour des peuplements
Contour des interventions

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Digue, digue sèche, digue
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrachement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne oblique de rang, de lot

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cpt
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	cps
Coupe à blanc suivie d'ensemencement	cbe
Coupe à blanc sans suite	cbs
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir	cdd
Coupe de jardinage	cja
Coupe de protection	cp
Drainage partiel (drainé en ligne)	bdp
Drainage général	bdg
Plantation en végétaux	pv
Plantation de boutures	pb
Ensemencement	pe
Éclaircie commerciale	ec

N.B. Ces interventions s'ajoutent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)	
Résineux	
— (aucune essence compagne prédominante)	R (R)
— 5 sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— 6 épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— 7 pin blanc et/ou pin rouge	R (P)
— 8 pin rouge	R (PR)
— 9 pin gris	R (PG)
— 10 thuya (cèdre)	R (T)
— 11 peuplier	R (PE)
— 12 pruche	R (PR)
— 13 mélèze	R (L)
Pessière	
— (épinette noire et/ou thuja, rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)
— (aucune essence compagne prédominante)	E (R)
— 5 thuya (cèdre)	E (T)
— 6 mélèze	E (L)
— 7 pruche	E (PR)
— 8 épinette noire et/ou pin rouge	E (PR)
— 9 pin rouge	E (PR)
— 10 pin gris	E (PG)
— 11 épinette noire épinette blanche	E (E)
— 12 sapin	E (S)
— (plantation épinette blanche)	E (EB)
— (plantation d'épinette de Norvège)	E (EN)
— 5 pin blanc	E (PB)
— (plantation d'épinette rouge)	E (ER)
Sapinière	
— 5 sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse	S (S)
— (aucune essence compagne prédominante)	S (R)
— 6 thuya (cèdre)	S (T)
— 7 épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— 8 mélèze	S (L)
— 9 pin gris	S (PG)
— 10 pin rouge	S (PR)
— 11 sapin	S (S)
— (plantation de sapin baumier)	S (SB)
Pinède à pin blanc	
— — avec pin rouge	P (PR)
— — — (le pin blanc occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PB (PR)
— — — (aucune essence compagne prédominante)	PB (R)
— — — avec thuya (cèdre)	PB (T)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)
— — — avec mélèze	PB (L)
— — — avec pin gris	PB (PG)
— — — avec sapin	PB (S)
— — — avec pin blanc et/ou épinette blanche	PB (PB)
— — (plantation)	PB (P)
Pinède à pin rouge	
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)
— — (aucune essence compagne prédominante)	PR (R)
— — avec thuya (cèdre)	PR (T)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)
— — avec mélèze	PR (L)
— — avec pin gris	PR (PG)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	PR (PB)
— — avec pruche	PR (PU)
Pinède à pin gris	
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)
— — (aucune essence compagne prédominante)	PG (R)
— — avec thuya (cèdre)	PG (T)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)
— — avec mélèze	PG (L)
— — avec pin blanc et/ou pin rouge	PG (PB)
— — avec pruche	PG (PU)
— — avec épinette blanche	PG (EB)
— — (plantation)	PG (P)
Cédrière	
— (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	T (T)
— (aucune essence compagne prédominante)	T (R)
— 5 épinette noire et/ou épinette rouge	T (E)
— 6 mélèze	T (L)
— 7 pin gris	T (PG)
— 8 pin blanc et/ou pin rouge	T (PB)
— 9 pruche	T (PU)
— 10 sapin et/ou épinette blanche	T (S)
— (plantation de thuya)	T (P)
Pruchière	
— (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PU (PU)
— (aucune essence compagne prédominante)	PU (R)
— 5 thuya (cèdre)	PU (T)
— 6 épinette noire et/ou épinette rouge	PU (E)
— 7 mélèze	PU (L)
— 8 pin blanc et/ou pin rouge	PU (PB)
— 9 pin gris	PU (PG)
— 10 sapin et/ou épinette blanche	PU (S)
— (plantation)	PU (P)
Mélèzin	
— (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	W (W)
— (aucune essence compagne prédominante)	W (R)
— 5 thuya (cèdre)	W (T)
— 6 épinette noire et/ou épinette rouge	W (E)
— 7 pin blanc et/ou pin rouge	W (PB)
— 8 pin gris	W (PG)
— 9 sapin et/ou épinette blanche	W (S)
— (plantation de mélèze européen)	W (L)
— (plantation de mélèze japonais)	W (L)
— (plantation de mélèze laricin)	W (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)		
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — avec pin blanc	F1 (PB)	F1 (PGB)
— — — avec pin rouge	F1 (PR)	F1 (PGR)
— — — avec résineux	F1 (R)	F1 (R)
— — — avec bouleau blanc	F1 (BB)	F1 (BB)
— — — avec bouleau jaune ou rouge	F1 (BJ)	F1 (BJR)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (ER)
— — — avec pin gris	BB (PG)	BB (PG)
— — — avec pin blanc	BB (PB)	BB(PBR)
— — — avec pin rouge	BB (PR)	BB(PBR)
— — — avec résineux	BB (R)	BB (R)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec sapin	BJ (S)	BJ (S)
— — — avec pin blanc	BJ (PB)	BJ (PB)
— — — avec pin rouge	BJ (PR)	BJ (PR)
— — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Peuplerie avec sapin	PE (S)	PE (S)
— — avec pin gris	PE (PG)	PE (PG)
— — avec pin blanc	PE (PB)	PE (PB)
— — avec pin rouge	PE (PR)	PE (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	PE (E)	PE (E)
— — avec résineux	PE (R)	PE (R)
Érablière rouge épinette blanche	ER (S)	ER (S)
Érablière résineuse	ER (R)	ER (R)
— — avec pin blanc	ER (PB)	ER (PB)
— — 5 pin rouge	ER (PR)	ER (PR)
Mélange de feuillus intolérants	M (F)	M (F)
— sur dénivellement	M (F)	M (F)
FEUILLUS (groupements)		
Feuillus		
— d'essences intolérantes	F	
— d'essences tolérantes	F	
— d'essences inconnues	F	
Bétulaie à bouleaux blancs	BB	
— à bouleaux jaunes	BJ	
Peuplerie	PE	
Érablière rouge	ER	
Érablière	E	
— à bouleaux blancs	E (B)	
— à bouleaux jaunes	E (BJ)	
— à feuillus	E (F)	
— à feuillus d'essences intolérantes	E (F)	
— à feuillus d'essences tolérantes	E (F)	
Plantation d'érable à sucre	ER (S)	
— de peuplier faux-tremble	PE (T)	
— de peuplier	PE (P)	
— de peuplier hybride	PE (P)	

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	
Dénudé et semi-dénudé humide	
Aulnaie	

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Terrain agricole et pâturage (emprise)	
Lande agricole	
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cpd
Coupe partielle par bande	cpb
Coupe partielle plus épidémie légère	cp1
Chablis partiel	cp2
Chablis total	cpt
Brûlis partiel	brs

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	cht
Épidémie sévère	ep
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (-ans)	0-10 ans
30 "	21-30 "
50 "	31-50 "
70 "	51-70 "
90 "	71-90 "
90 +	91 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30(ans)	30-10 (ans)
60-30 "	30-60 "
70-50 "	50-80 "
90-50 "	50-80 "
100-50 "	50-80 "
100-70 "	70-80 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jri (jeune irrégulier): Peuplements dominants de haut tallement, majorité des tiges entre 0 et 90 ans
Vri (vieux irrégulier): Peuplements dominants de haut tallement, majorité des tiges entre 90 et 150 ans

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	*
Forte	61 à 90 %	**
Abrupte	91 % et plus	***

N.B. : Une classe de pente est indiquée dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SI 61 C3 sd 50 m 0 — densification, classe de pente, classe d'âge, classe de hauteur, classe de densité, type groupe d'essences, groupement d'essences

R C1 c68 D1 — classe de pente, classe d'âge, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	2m	11m	16m	21m	26m	31m
	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. - FOSTIN, WALSH, A. ASS. (OR. SI FOR. PUB.)) SIGNATURE: Hugues Dorion

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR (BUR. D'ING. FOR. - BLAIS, MONEIL & ASS. (FOR. PRIV.)) SIGNATURE: Claude Blais

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative	9
Unité de gestion	91-1
Unité d'aménagement	3
Unité de sondage	071 00 22*
Mode de tenure ou de gestion	
Bloc d'aménagement	
Concessionnaire ou autres	
Bassin hydrographique	33700*
Bassin primaire	1
Bassin secondaire	911
Unité de gestion privée	
Municipalité	97 410*
Division de recensement	
Municipalité	
Cadastre	
Parcelle	1265 *
Région écologique	5c

Municipalité régionale de comté M.R.C. 940 LA HAUTE-CÔTE-NORD

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne : 1981-1982-84
Carte forestière — Année de publication : 1982-1985
Année de révision :

Divisions territoriales en date du 1 /10/82
Déclinaison magnétique : 21° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-C-13 S.E. S.O.	22-C-14 S.E. S.O.	22-C-15 S.E. S.O.
22-C-12 N.E. S.E.	22-C-11 N.O. S.O.	22-C-10 N.E. S.E.
22-C-5 N.E. S.E.	22-C-6 N.O. S.O.	22-C-7 N.E. S.E.

22 C/11 S.O.

Compt. for. 8309-8629 - 8931-9217-9518-9519-5503 - 6013-6519-7000

À jour : avril 1990

FORÊT PRIVÉE

2